

Délibération n°035-2023

Budget Primitif 2023 du service annexe de l'assainissement

Nombre de Conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
24	17	18
Date de convocation		
17 mars 2023		
Secrétaire de séance		
Sébastien ANDEVERT		

Le vingt-trois mars deux mille vingt-trois, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en salle du Conseil de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Jean-Marie FOURNIER, maire.

Etaient présents : Jean-Marie FOURNIER, Catherine CLIMENT, Thierry PESENTI, Eric ORTIZ, Brigitte GAYAUD, Frédéric MARTIN, Myriam SEVENERY, Cyril QUIOT, Sébastien ANDEVERT, Sandrine CARRIERE, Régis BLAYRAT, Sonia BONNET-TELLIER, Claude CADENAT, Sarah AIT-IDIR, Cédric DAYDE, Christophe RENAUD, Christian ALEX

Procurations : Delphine POIRIER à Brigitte GAYAUD.

Absents : Elisabeth RHODE-BERNARD, Samuel MICHELON, Claire FABRE-PILLEMENT, Nicolas FONT, Mélanie SALLE, Christian GOMEZ

\*\*\*

Rapporteur : Frédéric MARTIN, adjoint délégué aux finances

Suivant les dépenses et recettes prévisionnelles liées à l'exécution des missions de services publics, et dans le respect des orientations budgétaires présentées et débattues en séance du 23 février dernier, il est proposé d'adopter le budget primitif 2023 du service annexe de l'assainissement tel qu'il a été élaboré par la Commission des Finances à la faveur de cinq réunions de travail depuis le début de l'année.

Le budget est voté par chapitres, tant en section d'exploitation qu'en section d'investissement ; il est présenté hors taxe, et en équilibre.

Les comptes prévisionnels par chapitres s'établissent ainsi :

CHAPITRES		BP
<b>EXPLOITATION</b>		
<b>DEPENSES</b>		
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	19 340
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 000
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	43 110
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	12 935
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>77 385</b>
<b>RECETTES</b>		
70	PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE	53 300
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	10 465
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	13 620
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>77 385</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>		
<b>DEPENSES</b>		
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	15 000
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	20 000
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	104 549
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	13 620
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>153 169</b>
<b>RECETTES</b>		
10	DOTATIONS	44 156
001	EXCEDENT REPORTE	52 968
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	12 935
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	43 110
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>153 169</b>

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,  
Vu le rapport d'orientations budgétaires 2023,  
Vu l'avis de la Commission des Finances,  
Ouï l'exposé du Rapporteur,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

## ADOPTE

Le budget primitif 2023 du service annexe de l'assainissement, tel qu'il sera annexé à la présente délibération.

Le Secrétaire de séance,  
Sébastien ANDEVERT



Le Maire,  
Jean-Marie FOURNIER



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois suivant sa publication. La saisine du tribunal peut être effectuée sur l'application informatique « Télérecours citoyens » depuis le site internet : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)